



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Constitution du Conseil communal

Le Conseil communal qui prendra les rênes de la commune de Val-de-Travers à partir du 1^{er} juillet 2024 s'est constitué



Pour faire suite à l'élection du Conseil communal du 13 mai 2024, l'exécutif de la nouvelle législature a tenu sa séance de constitution le mercredi 22 mai 2024. Le bureau suivant a été nommé et siègera dès le 1^{er} juillet prochain :

Président	Éric Sivignon
Vice-président	Benoît Simon-Vermot
Secrétaire	Sarah Fuchs-Rota
Membres	Malo Bortolini Yann Klauser

Les dicastères et les suppléances sont répartis de la manière suivante :

<i>Dicastère</i>	<i>Chef de dicastère</i>	<i>Suppléant</i>
Administration, économie et protection de la population (DAEPP)	Benoît Simon-Vermot	Malo Bortolini
Personnel, jeunesse et enseignement (DPJE)	Malo Bortolini	Sarah Fuchs-Rota
Cohésion sociale, santé, culture et sports (DCSCS)	Sarah Fuchs-Rota	Yann Klauser
Infrastructures (DI)	Yann Klauser	Éric Sivignon
Territoire, énergie et mobilité (DTEM)	Éric Sivignon	Benoît Simon-Vermot

Val-de-Travers, le 29 mai 2024

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Éric Sivignon
Président du Conseil communal

+41 32 886 43 98 | eric.sivignon@ne.ch

